

## **PNL CONSEIL vous accompagne pour tenir votre rôle économique et social de représentant du personnel**

**La loi prévoit un rôle large et étendu des IRP à toutes les situations.**

« Le CSE assure l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production »

### **La loi donne des moyens aux IRP**

- ▶ **Formation** : « Les membres titulaires du comité d'entreprise [...] bénéficient [...] d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours [...]. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non ».
- ▶ **Information** : l'employeur doit communiquer au CSE une information régulière et permanente en application des dispositions légales.
- ▶ **Consultation** : le CSE est obligatoirement consulté sur tous projets importants intéressant l'organisation, la gestion ou la marche générale de l'entreprise.

## **PNL CONSEIL, des champs d'intervention larges pour répondre à vos attentes**

- ▶ **La Formation** pour une meilleure appropriation des sujets. De la formation économique classique des élus, aux formations plus spécifiques sur les différentes attributions du CSE, nous vous proposons une solution personnalisée et adaptée à vos besoins.
- ▶ **Les Expertises** pour répondre à vos questions sur la situation de l'entreprise et ses enjeux sociaux.



PNL Conseil vous propose des expertises sur les thématiques suivantes :

- Comprendre la situation de votre entreprise et se forger un avis argumenté :
  - Situation économique et financière.
  - Politique sociale, conditions de travail et emploi.
  - Les orientations stratégiques.
  - Mais également...l'examen de la participation, l'assistance à la commission économique, l'analyse de la situation pour le comité de groupe, l'assistance d'un comité d'entreprise européen et groupe spécial de négociation (GSN).
- Situation de difficultés ou d'inquiétudes :
  - Le Droit d'Alerte.
  - Les licenciements pour motif économique (10 personnes et plus).
  - Le redressement judiciaire et la recherche de repreneur.
  - Les missions légales d'assistance dans le cadre de la négociation d'un accord collectif majoritaire (égalité homme/femmes...).
  - Les opérations de concentration d'entreprise.

***L'expertise est un droit. Le coût de ces missions est pris en charge (pour tout ou partie selon les cas) par l'employeur.***

**Des fiches détaillées sur chacune de nos missions et formations figurent sur notre site : [www.pnlconseil.fr](http://www.pnlconseil.fr)**

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande complémentaire et/ou mission d'accompagnement « sur-mesure ».**

## Vos interlocuteurs

**DAPHNE LECOINTRE**  
06 38 45 55 12  
[daphne.lecoindre@pnlconseil.fr](mailto:daphne.lecoindre@pnlconseil.fr)

**JULIEN PICARD**  
07 81 81 06 29  
[julien.picard@pnlconseil.fr](mailto:julien.picard@pnlconseil.fr)